

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 23 OCTOBRE 2023**  
**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

Nb. de Conseillers en exercice : 53

**Au vote de l'affaire :**

Nb. de présents : 35  
Nb. de représentés : 10  
Nb. d'absents : 8

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois octobre à 17h17, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

**AFFAIRE N° 29/1322 :**

Avenant n°11 à la convention de transfert n°63/2011 du 22/12/2011 de la maîtrise d'ouvrage en matière d'électrification rurale au SIDELEC Réunion - Bilan d'opération du programme 2020 et de son financement - Programmation prévisionnelle au titre de 2023 et son mode de financement

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphan, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, FERDE Thérèse, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA. Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, ALAGUISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, LORION David, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, ARAYE Hélène, BEDIER Corine, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

**REPRESENTE (S) :**

MM. TEVANEE Jean François (par Monsieur VAYABOURY Jean Patrick), TIONOHOU Sabrina (par Madame FERDE Thérèse), MINATCHY Mariot (par Monsieur POTIN Philippe), KHELIF David (par Monsieur OMARJEE Mohammad), PERIANAYAGOM Albert (par Monsieur DIJOUX Stéphan), DAFFON Amédée Albert (par Monsieur FONTAINE Michel), JETTER Régine (par Monsieur BALZANET Jonhy), BELLON Stéphan (par Monsieur TAN Willy), MALIDI Mariaty (par Monsieur CADET André), RIVIERE Christelle (par Madame PALIOD Marie Claude).

**ABSENTS :**

MM. AHO NIENNE Sandrine, NARIA Olivier, ACAPANDIE Freddy, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Hélène ARAYE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 27 octobre 2023 et la convocation du Conseil Municipal faite le 17 octobre 2023.



Michel FONTAINE

**Affaire n°29/1322 : Avenant n°11 à la convention de transfert n°63/2011 du 22/12/2011 de la maîtrise d'ouvrage en matière d'électrification rurale au SIDELEC Réunion - Bilan d'opération du programme 2020 et de son financement - Programmation prévisionnelle au titre de 2023 et son mode de financement.**

Direction Générale des Services Techniques

Le Maire informe l'Assemblée que par délibération du Conseil Municipal du 09/12/11 – Affaire 35/2032, la Ville a transféré la maîtrise d'ouvrage sur le réseau de distribution publique d'électricité en zone rurale au SIDELEC-REUNION.

**Pour mémoire**, les opérations antérieures de 2012 à 2019 ont été soldées par les précédents avenants.

Le présent avenant n° 11, a pour objet, d'arrêter le bilan du programme de 2020, comme suit :

- Coût définitif du programme :	263 439.66 € HT
- Financement définitif du programme :	
▪ FACé (80 % HT des dépenses éligibles) :	210 054.39 €
▪ Participation communale définitive (20.26 %) :	53 385.27 €

Et de définir la programmation au titre de 2023 et de son financement prévisionnel :

- Coût prévisionnel du programme :	2 004 028. 62 € HT
- Financement prévisionnel du programme :	
▪ FACé :	622 979.08 €
▪ PCT :	490 121.91 €
▪ Participation communale prévisionnelle :	890 927.63 €

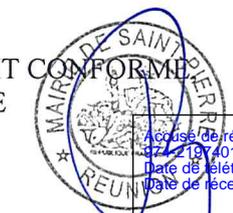
Le bilan de de la programmation 2020, la programmation 2023 et le projet d'avenant n°11 sont joints en annexe.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, **DECIDE :**

- D'ARRETER le bilan de la programmation de 2020 ainsi que son financement définitif ;
- D'APPROUVER le programme prévisionnel de 2023 ainsi que la participation financière prévisionnelle de la commune ;
- D'APPROUVER l'avenant n° 11 à la convention de transfert n° 63/2011 du 22/12/2011 de la maîtrise d'ouvrage en matière d'électrification rurale à SIDELEC Réunion ;
- DE L'AUTORISER lui ou l'élu délégué, le Directeur général des services ou toute personne dûment habilitée dans son domaine respectif de compétences, à SIGNER, sur le fondement des conditions qui sont exposées ci-avant et dans la limite des crédits inscrits au budget, les documents se rapportant à cette affaire.



P/EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE



Accusé de réception en préfecture  
372219740164-20231023-29-1322-DE  
Date de télétransmission : 26/10/2023  
Date de réception préfecture : 26/10/2023

Michel FONTAINE